

UN ESPACE D'ACTION MAJEUR POUR LES ASSOCIATIONS

Parmi les nombreux acteurs du développement durable, dans un contexte de mondialisation, les associations, ONG en particulier ¹, ont un rôle et des responsabilités en partie spécifiques. Comme tous les promoteurs du développement durable, elles sont vigilantes sur la triple dimension économique, sociale et environnementale, et surtout sur l'intégration de ces paramètres. Leur spécificité tient peut-être au fait qu'elles sont pour la plupart en capacité de faire valoir la participation des populations et de faire émerger les voix de la société civile.

Contribuer à l'émergence d'une société civile

Face aux acteurs internationaux que sont l'OMC, les Institutions Financières Internationales, les États et les Nations Unies, les associations contribuent à l'influence croissante de la société civile, ce qui est manifeste depuis Seattle et surtout depuis le Forum Social Mondial de Porto Alegre. Toutefois, les associations expriment la nécessité de permettre davantage l'expression de la société civile, notamment au Sud. Celle-ci veut faire entendre sa voix auprès des institutions internationales.

Les associations considèrent qu'elles doivent jouer un rôle de contrôle et de contre-pouvoir notamment face aux entreprises, aux États, à l'OMC, etc. Dans les pays les moins avancés, notamment, les ONG peuvent faire office de contre-poids à l'influence qu'exercent les grandes entreprises sur les gouvernements. Cette mission de contre-pouvoir doit aller jusqu'à prendre les moyens de faire émerger des décisions légales et des instruments juridiques de protection du bien commun.

Les associations du Nord sont interpellées par celles du Sud pour s'opposer à la domination des intérêts du Nord qui conduit à une mondialisation centrée sur les intérêts du Nord et compromet ainsi le développement durable pour tous. Les ONG ont donc à faire émerger des rapports de force qui permettent de faire entendre cette exigence.

Cette action pour l'émergence d'une société civile mondiale ne peut se satisfaire de la prise de parole des seules ONG. Celles-ci ont à favoriser l'expression la plus large possible des populations, et même un " contrôle citoyen " à tous les niveaux. Les citoyens ont toujours à être les acteurs majeurs du développement durable ². L'exigence de donner du pouvoir aux citoyens se présente différemment suivant les pays, mais s'impose partout. Là où la

citoyenneté est limitée et la démocratie réprimée, l'advenue de la citoyenneté et à la démocratie fait partie de l'action pour le développement durable. À cet égard, les politiques de coopération doivent veiller à ce que se construise un cadre favorable à l'émergence de la société civile. Les associations se sentent investies du double devoir de soutenir et de contrôler les démocraties.

De telles ambitions interrogent donc les associations, leur rôle, leurs méthodes d'action. Si elles se perçoivent davantage comme des contre-pouvoirs, peuvent-elles sans se faire récupérer par les forces dominantes participer à des partenariats ? Toutes les ONG n'ont pas les mêmes positions à ce sujet. Toutes ne sont pas prêtes à s'investir pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs du développement durable. Doivent-elles, par exemple, travailler avec les industriels pour améliorer les technologies et les rendre moins nuisibles à l'environnement ? Doivent-elles favoriser la formation de leurs membres jusqu'à devenir des interlocuteurs-experts ? Les réponses diffèrent, mais beaucoup considèrent qu'elles doivent construire des alliances ouvertes aux fins de progresser vers un développement intégré. Les interrogations portent aussi sur les modes de fonctionnement des associations, et la place qu'elles se donnent dans le mouvement social en général. Si elles se positionnent comme défenseurs de l'environnement ou de l'équité sociale, elle ne sont pas pour autant des syndicats et ne sauraient remplacer la nécessité de ceux-ci ³.

Il semble que le développement durable exige des relations triangulaires entre la puissance publique de l'État, les entreprises ou prestataires de services privés et les associations et ONG. Sans quoi, les seules relations public - privé sont trop restrictives et sources de conflits ou de situations de monopoles insoutenables.

1 - En France particulièrement, le vocable ONG désigne celles des associations qui s'investissent dans la solidarité internationale.

2 - Un exemple, au plus près du terrain d'intervention en fait foi : un puits creusé par une ONG dans un village africain à proximité des habitations n'a eu aucun succès ; l'ancien puits en effet, beaucoup plus éloigné, était un lieu de rencontres et de discussions.

3 - N'est-il pas surprenant qu'un tiers seulement des (200 !) codes de conduite mentionnent le droit syndical, alors que les droits du travail font partie des droits socio-économiques et culturels des Nations-Unies ? Les normes fondamentales du travail édictées par l'OIT n'ont pas d'application vérifiée à l'international.

Un rappel des valeurs du développement durable

Même lorsque leur domaine d'intervention est spécifique (agriculture et développement rural, éducation, formation professionnelle...), les associations se réfèrent habituellement à la défense des droits de l'homme, à l'éthique, aux valeurs, aux priorités pour l'humain, au bien commun. De fait, elles sont dans leur rôle lorsqu'elles font valoir les droits économiques, sociaux, environnementaux, culturels pour tous et pour chacun.

Une manière de promouvoir ces valeurs et ces principes est de recourir aux différentes Chartes élaborées par la communauté internationale : Charte des responsabilités humaines, Charte des générations futures, Charte de la terre... Ce recours ne suffit pas pour être efficace, mais il contribue à des avancées significatives, surtout lorsqu'il est allié à la mise en avant des traités, des engagements pris par les Etats et les entreprises, des codes de conduite, des normes légales. Une ligne d'action et une responsabilité partagée des associations est certainement d'exiger la ratification des nombreux traités et déclarations qui sont restés lettre morte sur bien des territoires, à commencer par l'Agenda 21. Sur la base de ces principes et de ces références, les ONG se reconnaissent donc un devoir de vigilance à la fois en direction des gouvernements nationaux – également des institutions internationales – et des populations pour les informer et les former.

Porte-parole des populations, dont la représentativité reste une question ouverte, les associations ont un devoir d'alerte et d'information auprès du public le plus large. Les traités de l'ONU, par exemple, et les conventions internationales sont trop peu connus. Les ONG ont un rôle à jouer dans la traduction et la diffusion de ces documents auprès du public. Pourquoi pas imaginer, à l'image du projet SYSPAN aux États-Unis, que l'Union européenne soutienne une télévision d'information sur le développement durable qui serait gérée par un collectif d'ONG ?

Une sensibilisation des citoyens du Nord

Cette perspective d'éducation générale, et non seulement scolaire, s'applique aussi aux consommateurs des pays développés. Il y a obligation qu'ils changent leurs habitudes de consommation, car si tous les habitants de la planète rejoignaient leur modèle dominant, "il

faudrait, selon l'expression de Ben Lafey, de la Fondation René Dumont, cinq planètes Terre pour subvenir aux besoins ". Des mesures importantes sont donc à prendre rapidement, notamment pour diminuer fortement la consommation d'énergie. Les associations ont un rôle de premier plan à jouer pour ce changement des modes de vie et habitudes de consommation au Nord, et pour une désacralisation du modèle occidental auprès des populations du Sud. Les ONG sont des artisans indispensables de ce travail éducatif pour développer partout la conscience des conditions d'un développement durable.

Il serait sans doute opportun que les ONG interrogent davantage les consommateurs du Nord sur leur consommation de produits agricoles et les enjeux d'une juste rémunération des producteurs agricoles des pays en développement et des pays les moins avancés. Quelles que soient leurs formes – directes ou indirectes – les subventions à l'agriculture pratiquées par les pays du Nord contribuent directement à la paupérisation, et indirectement à l'exploitation des écosystèmes, des milieux ruraux du Sud.

Trois autres thèmes sont particulièrement mobilisateurs : l'annulation de la dette, l'objectif de 0,7 % du PNB affecté à l'aide publique au développement, la mise en place d'indicateurs cohérents avec le développement durable.

Agir au Sud

Dans la perspective de l'émergence d'une société civile à tous les niveaux et sur tous les territoires, les associations des pays développés ne peuvent se soustraire à l'exigence de soutenir elles-mêmes les ONG du Sud. Celles-ci ont en effet un rôle déterminant à jouer pour que les sociétés civiles des PED soient un peu moins absentes des lieux de débats et de décisions.

Ce soutien passe également par le fait de favoriser, non seulement la rencontre entre ONG du Nord et du Sud, mais aussi la collaboration entre ONG du Sud. Elle sera utile notamment pour la construction de la paix, au sens d'une progressive résolution des conflits et d'une éducation à la paix.

Des associations des pays développés perçoivent souvent des besoins urgents qui touchent plus particulièrement des pays qui connaissent des difficultés économiques ou socio-politiques, voire des guerres civiles. Elles n'hésitent pas à mettre en place des actions pour faire aboutir des solutions.

Cette action directe des ONG peut conduire jusqu'à des mesures ratifiées dans des traités internationaux. Le traité d'Ottawa contre l'utilisation des mines anti-personnelles, par exemple, est le résultat de l'action concertée d'ONG.

Si les décideurs économiques, gouvernementaux, internationaux ont des responsabilités considérables tant dans les progrès que dans les retards d'un développement qui soit durable, les associations, ONG en particulier, se trouvent investies de fait de responsabilités également très importantes. La coordination de leur action à l'échelle mondiale devient donc un impératif et une

urgence. Elle appelle à des dépassements pratiques, notamment le recul de la compétition entre ONG pour leur financement, l'arrêt du doublement inutile d'activités entre les unes et les autres... Elle invite à une mise en cohérence des projets, à une reconnaissance mutuelle des compétences, à un partage concerté des terrains d'action, à l'émergence de priorités communes. Sur ce chemin les collectifs regroupant des associations sont un moyen d'avancer. L'objectif d'"intégration" du développement s'applique aussi aux ONG et à la coordination de leurs projets et de leurs pratiques.

IL EST TEMPS QUE LE POLITIQUE REPRENNE LA MAIN

L'éthique fait référence à la morale. Rien de plus pratique : chacun pourra faire les entorses qui lui conviennent à "la morale", afin de se fabriquer "sa propre morale" ! Ce qui doit caractériser la globalisation et ses acteurs essentiels, c'est d'abord et avant tout le respect du droit. Je veux parler des droits fondamentaux. De ceux qui, à la différence de la morale, sont inscrits dans le marbre des textes de l'ONU : la déclaration des droits de l'homme de 1948 et les pactes de 1976 ⁴.

Lorsque l'OCDE "fabrique", derrière les volets fermés de son château de la Muette, à Paris, le projet de traité de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, ces droits fondamentaux sont foulés aux pieds.

Lorsque l'Organe de règlement des différends de l'OMC autorise les États-Unis et le Canada à mettre en place des sanctions contre l'Union Européenne au prétexte que les consommateurs européens refusent de manger de la viande élevée à l'hormone de croissance, ces droits fondamentaux sont foulés aux pieds.

Pour ce qui est de l'entorse permanente aux droits fondamentaux, les institutions de Bretton Wood ne sont pas en reste. Il faut des dispositifs pour lutter contre la pauvreté ; c'était la mission de la Banque Mondiale ; il faut des dispositifs pour lutter contre les crises économiques et financières tant leurs conséquences sont dramatiques : c'était la mission du FMI ; il faut aussi réguler le commerce international pour en faire un vecteur de développement (durable !) : c'était la mission de l'OMC.

Ces trois institutions ont non seulement échoué, mais elles sont les promoteurs d'un ordre économique qui a produit l'effet inverse.

Il est temps que le "politique" reprenne la main, que l'économie retourne à sa place : servante et non maîtresse. Les IFI doivent être mises sous le contrôle des assemblées élues au suffrage direct.

Jean-Luc Cipièrre

Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC)

4 - Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels entré en vigueur le 3 janvier 1975. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté entré en vigueur le 23 mars 1976.